RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE ROZÉRIEULLES

Rozérieulles, le 12 Mars 2024

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

Présents : Mmes BOOB. CHENET. GLESS. LIMIDO. SCHLICH. MEYER
MM PEULTIER. HENON. VALETTI. SCHLIMME. ROUSSEAU. VACCHETTA.

Absents Excusés : Mme VAUCHER M BOUDOT

Procurations : M DAL POZZOLO à M PEULTIER

Secrétaire : M VALETTI

Après avoir approuvé le compte-rendu de la réunion du 25 janvier 2024 à l'unanimité, le Conseil Municipal ayant été informé qu'il fallait renouveler un choix de rythme scolaire dès la rentrée scolaire 2023/2024, pour une durée de trois ans, l'assemblée a opté pour la reconduction du rythme scolaire basé sur quatre jours hebdomadaires.

Sur le plan intercommunal, et dans le cadre de l'élaboration du PLUI prescrite par l'Eurométropole de Metz, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur du classement de la commune dans une zone dénommée « Couronne Métropolitaine », étant précisé que le territoire concerné par le PLUI est divisé en trois secteurs.

Enfin, une subvention de 300 euros a été accordée au Conseil de Fabrique pour lequel la demande n'avait pas été actée en 2023.

MAIRIE DE ROZERIEULLES * MOSELLE *

Le Maire,
Roger PEULTIER

HÔTEL DE VILLE - 57160 ROZÉRIEULLES - TÉL. 03 87 60 58 03 - FAX 03 87 60 01 92
e-mail : mairie-rozerieulles@wanadoo.fr